

AMÉNAGEMENT ARBORÉ DES PARCOURS AVICOLES :

Vers une valorisation multifonctionnelle

Fiche rédigée par Denis Procureur Direction R&D du SPW-ARNE



© Collège des Producteurs, en partenariat avec Elevéo

Rédaction du 12-06-2025

Avec des épisodes de sécheresse et de vagues de chaleur de plus en plus fréquents, l'impact négatif du stress thermique n'est plus à démontrer (cfr fiche relative).

L'aménagement arboré des parcours extérieurs pour volailles combine bien-être animal, performances zootechniques et agricoles ainsi qu'intérêt environnemental. Cette approche intégrée, d'ailleurs obligatoire en production biologique certifiée, vise à optimiser l'espace, à diversifier les productions et à renforcer l'image positive de l'élevage auprès des consommateurs.



1.OBJECTIFS DE L'AMÉNAGEMENT

1. **Améliorer l'occupation des parcours** par les volailles grâce à des zones ombragées et sécurisées.
2. **Renforcer le bien-être animal** via l'implantation de haies et d'abris naturels.
3. **Diversifier les revenus** en intégrant des cultures fruitières.
4. **Apporter un complément alimentaire naturel.**
5. **Accroître la biodiversité et les services écosystémiques.**

2. ORGANISATION SPATIALE DU PARCOURS ARBORÉ

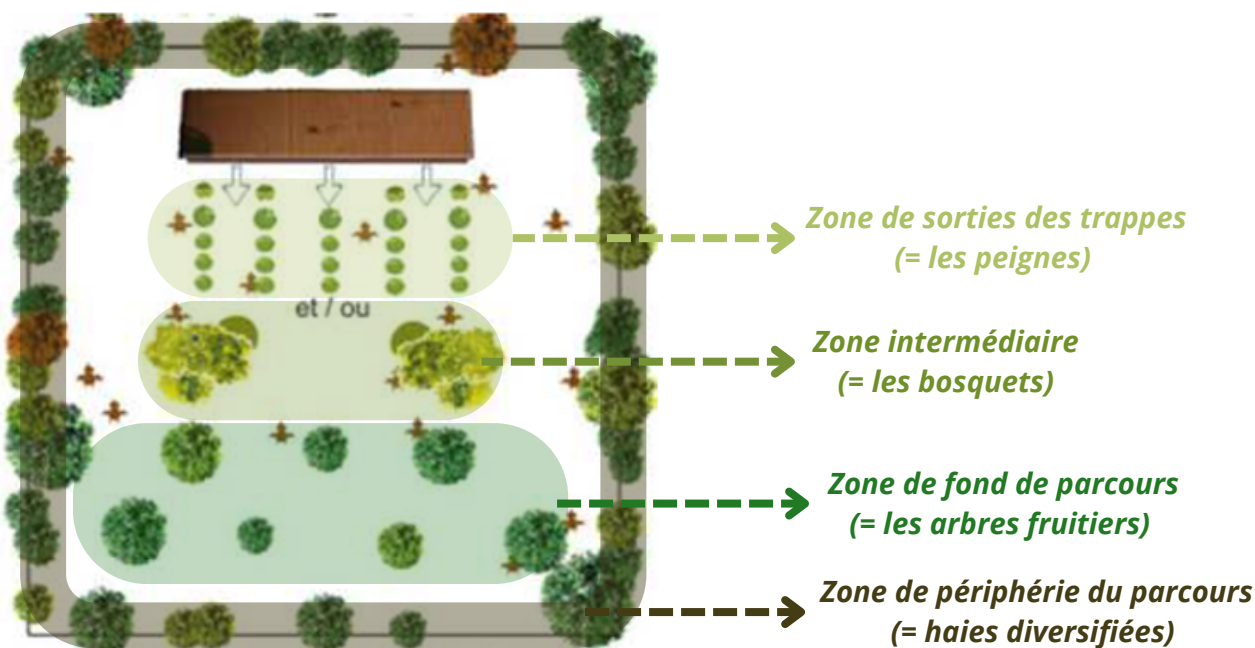
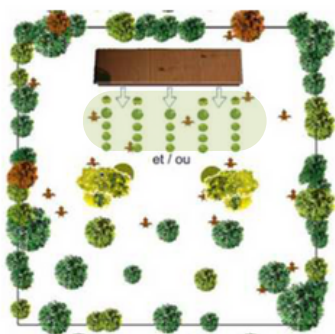
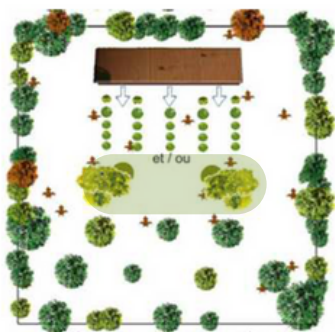


Schéma : Brochure CRA-w



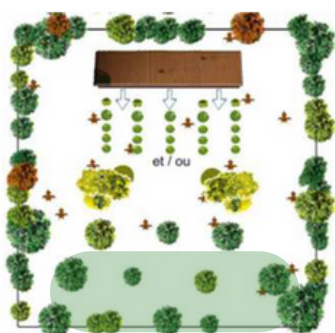
2.1. Zone de transition (les peignes)

Située à la sortie des trappes, cette zone est structurée par des haies basses et denses (1,5 à 2 m), implantées perpendiculairement au bâtiment. Elles orientent les animaux vers le parcours tout en leur offrant une protection contre les éléments. Les essences caduques indigènes sont privilégiées et les plantations sont protégées par des treillis semi-enterrés et paillées.



2.2. Zone intermédiaire (les bosquets)

Sur environ 40 m après les trappes, cette zone comporte des bosquets de 18 m², constitués d'arbustes fruitiers et d'arbres de taille moyenne. Les plantations sont espacées et protégées, favorisent l'ombrage, la biodiversité et offrent une ressource fruitière secondaire.



2.3. Zone de fond (alignements fruitiers)

Cette zone constitue la structure principale du parcours. Les fruitiers en haute tige (greffés à 2 m) sont espacés pour permettre le pâturage mixte volaille/bovin et la mécanisation. Deux schémas de densité sont proposés :

- **34 arbres/ha** avec lignes espacées de 24 m,
- **50 arbres/ha** avec des variétés sélectionnées rustiques à maturité étalée et un fort potentiel de transformation. L'élagage annuel et une gestion parcellaire adaptée favorisent la pérennité des arbres.



2.4. Haies périphériques

Les haies de périmètre jouent un rôle de brise-vent et de réservoir de biodiversité. Composées d'essences diversifiées (6 à 15 m de hauteur), elles combinent des espèces nobles (noyer, châtaignier) avec des espèces à croissance rapide (aulne, noisetier). Les sols contraignants peuvent accueillir des saules conduits en têtard à vocation énergétique.



Source et renseignements complémentaires,
(notamment les essences et variétés recommandées)
<https://www.cra.wallonie.be/fr/guide-damenagement-arbores-des-parcours-exterieurs-de-volaille>